Audits, Etudes milieu, Dossiers Installations Classées, Etudes de dangers, Etudes des réseaux, Economies d'eau, Réduction des rejets, Assistance technique, Maîtrise d'oeuvre, Plans d'épandage, Valorisation des co-produits, Suivi agronomique, Suivi de station, Assistance Technique, Formation, Convention de rejet, Veille juridique, Programmes de recherches....

LETTRE



GROUPE GES : GES SAS, Environnement Réel Groupe (ERG), GES international, GESsec, Assistance Technique Environnement (ATE)
EDITÉE PAR LA SOCIÉTÉ GES SAS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN BUSON - DÉPOT LÉGAL 21/12/2000 : PRÉFECTURE DE RENNES



EDITORIAL

Des résultats d'analyses fiables, nous sont indispensables!

Nos études pour améliorer l'environnement nécessitent des mesures et des prélèvements sur le terrain pour connaître l'état actuel du milieu, les effluents à traiter et les résultats des traitements.

L'usage et quelques mésaventures récentes nous ont montré que l'accréditation COFRAC n'est absolument pas une garantie de disposer de résultats fiables permettant ensuite de développer des raisonnements adaptés.

Que nous importent en effet des procédures laborieuses, l'obligation d'un appel d'offres pour acheter les thermomètres... si la rigueur dans l'échantillonnage du terrain à la paillasse, dans les analyses et dans les délais... n'est pas respectée ?

Une attention insuffisante est portée dans la démarche COFRAC sur la justesse des résultats d'analyses, sur les incertitudes à établir statistiquement pour chacun des paramètres analysés, et sur l'information du client.



Pour des résultats d'analyse fiables, en plus de nos propres analyses effectuées dans les laboratoires du GES, ou directement sur le terrain, nous confions nos échantillons à des laboratoires que nous sélectionnons pour leur rigueur et leur professionnalisme. De plus, nous testons ces laboratoires en permanence.

RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES IED

DÉCEMBRE 2020, C'EST DÉJÀ DEMAIN!!!

700 établissements de l'industrie laitière, de l'alimentation ou de la boisson relevant de la directive IED sont classés sous une rubrique 3642, 3643 ou 3710 (traitement des eaux de ce secteur d'activité). L'exercice de ces activités est basé sur le recours aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) décrites dans le document de référence appelé BREF FDM (Food, Drink, Milk) auxquelles sont associées des valeurs limites d'émission (VLE). Ces MTD concernent tous les secteurs d'émissions : eau, air, bruit, odeur, déchets, efficacité énergétique...

La révision du **BREF FDM a abouti, le 4 décembre 2019**, à la publication de conclusions sur les MTD déclenchant la procédure de réexamen périodique. Ce dossier de réexamen est à remettre au Préfet dans le délai d'un an soit en théorie avant le 5 décembre 2020. Un arrêté transposant les conclusions du BREF est en projet.

GES a suivi l'élaboration de ce BREF FDM et met à disposition son expérience pour constituer ces dossiers et accompagner la procédure. Cela nécessite de définir précisément le périmètre IED, d'étudier la situation de l'activité au regard des nouvelles MTD et VLE associées à l'activité principale mais également aux activités connexes intégrées au périmètre IED, de constituer, le cas échéant, l'argumentaire déposé à l'appui d'une demande d'aménagement. Cette démarche peut être une opportunité pour « toiletter » les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Le délai d'instruction de ces dossiers est estimé à 6 mois pour les cas communs.

Nos formations

Chaque année **GES forme plus de 50 spécialistes des stations d'épuration ou des épandages**. Les formations sont réalisées sous forme de modules dans les centres de formation du GES à Rennes (35), Roanne (42), Laon (02) ou bien organisées « à la carte » chez le client. Elles sont animées par des ingénieurs seniors experts dans les domaines concernés. Ces formations alternent les aspects théoriques et pratiques avec le souci de coller au maximum au terrain et aux besoins pratiques des stagiaires.

Formation sur les épandages (boues, effluents, coproduits)

18 et 19 mars 2020 à Rennes (35) 18 et 19 juin 2020 à Roanne (42)

23 et 24 septembre 2020 à Laon (02)

Formation sur les stations d'épuration : principe et exploitation

25 et 26 mars 2020 à Rennes (35) 11 et 12 juin 2020 à Roanne (42) 7 et 8 octobre 2020 à Laon (02)

Théorie et application pratique sur le terrain : nos sessions de formation sont appréciées de tous les participants, venant de différents horizons professionnels. Renseignements et programmes auprès de Françoise HILLIARD (f.hilliard@ges-sa.fr) ou sur notre site internet http://www.ges-sa.fr.

Luc BRIENT



« Les cyanobactéries d'eaux douces»

Luc Brient, ingénieur de recherche à l'Université de Rennes nous a gratifié d'un ouvrage de synthèse sur la reconnaissance: des cyanobactéries qui investissent souvent: les eaux stagnantes et ralenties. Ce document constituera une référence pour aborder solidement l'écologie des milieux aquatiques.

ed. ULMER



« Toutes ces idées qui nous gâchent la vie »

Alimentation. climat. santé. progrès, écologie....

Nous conseillons à tous ce texte décapant de Sylvie Brunel qui démonte nombre de clichés de la doxa ambiante. Un courage et une lucidité rares de nos jours.

ed. JCLattès

GES a mis en place depuis plus d'une quinzaine d'années des missions de Suivis BioTechniques des stations d'épuration (SBT). GES assure un accompagnement à l'optimisation technique et économique du traitement des eaux usées.

Les industriels bénéficiant de ce service sont satisfaits et nous en demandent plus.

GES propose désormais un Suivi Global pour l'Epuration (SGE). Il ne suffit pas de respecter ses valeurs limites de rejet, il est nécessaire de bien connaître l'état du milieu récepteur.

Ce suivi comprend:

- un suivi biotechnique des ouvrages d'épuration, avec mise au point d'une fiche de transfert synthétique hebdomadaire, 2 à 6 visites par an, intervention sur site lors de toute difficulté rencontrée, vérification des ouvrages, des équipements et des dispositifs de contrôle :
- le suivi agronomique des épandages de boues pour accompagner le recyclage en agriculture; GES assure plus de 300 suivis agronomiques d'effluents, de boues et d'autres co-produits ;
- un suivi du milieu aquatique à l'amont et à l'aval du rejet des eaux épurées : physicochimie, IBG, IBD, IPR... Ces indices biologiques sont suivis en partenariat avec la société Minyvel Environnement Le Médec (MELM). Ces données permettent une bonne caractérisation du milieu et manifestent l'intérêt porté par l'industriel sur la qualité du milieu aquatique.

De plus, en cas de dysfonctionnement GES pourra préparer les éléments de communications adaptés.

Des relations avec les sociétés de pêche et de protection de l'environnement peuvent être mises en place.

Pour l'abandon de l'analyse de la dbo5

La plupart des textes réglementaires utilisent la référence à la Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours. Cette analyse donnerait une indication sur la fraction biodégradable de l'effluent. L'analyse est effectuée pendant 5 jours, à 20 ° et dans le noir ! Le protocole d'analyse en est particulièrement laborieux et ardu à résumer.

En fait la DBO5 est d'une imprécision considérable, évaluée par nos correspondants dans les laboratoires à plus ou moins 30%. L'indication de la biodégradabilité est donc bien vague... Nous avons pu constater, notamment à l'étranger, que des laboratoires réputés ou d'universités communiquaient des valeurs aberrantes de façon récurrente, sans que personne ne bronche.

La biodégradabilité d'un effluent s'évalue beaucoup plus sûrement avec le ratio DCO/NK/P.

Déterminer le système d'épuration en utilisant la DBO5, génère une grande incertitude sur le dimensionnement des ouvrages et des équipements.

Comme si la protection de l'environnement avait besoin d'un tel tâtonnement structurel ou d'une béquille branlante!

Ensuite, la DBO5 imposée dans les valeurs limites de rejet, et qui fait l'objet d'un suivi analytique de contrôle représente du temps, de l'argent (50 à 80€/analyse), des résultats sans intérêt pratiquement jamais interprétés et d'ailleurs difficilement interprétables. Quel intérêt d'un résultat transmis après 5 jours ?

La suppression de l'usage de la DBO5, paramètre qui est inutile dans la plupart des cas, nous paraîtrait un grand progrès dans la simplification, la rigueur des raisonnements et des contrôles et l'allègement des coûts. Il faudra expliquer à ceux qui rédigent les textes que cette disparition souhaitable de la DBO5 serait bénéfique (moins peut mieux !).

Et qu'il est inutile de recopier de textes en textes la référence à ce paramètre! Le recopiage n'améliore nullement la pertinence de ce paramètre. Le BREF l'a bien compris : pas de VLE sur la DBO5.

L'usage de la DCO, beaucoup plus fiable et rapide (2h), est largement suffisant et beaucoup plus précis, tant pour déterminer la capacité d'une station, dimensionner les équipements et assurer un contrôle pertinent.

NOS ETUDES

Dossiers Installations Classées ICPE

- · Autorisation d'exploiter
- · Déclaration, Enregistrement
- Etudes de dangers, Etudes d'impact
- Etudes de dispersion
- Mesures de bruit
- Dossiers de réexamen, Rapport de base IED
- · Cessation d'activité, Garanties financières

Economies d'eau et de pollution à la source

- Etudes d'économies d'eau et réduction des rejets
- Décomposition interne des flux polluants Diminution des pertes de matière
- · Rationalisation des lavages, optimisation NEP

Traitement des eaux résiduaires

- · Comparaison des filières de traitement
- Assistance à l'exploitation de stations d'épuration Etudes d'impact
- · Assistance Technique à maître d'ouvrage
- Suivi biotechnique
- Etudes de sécurisation des réseaux EU et EP
- RSDE, SRR, Validation de l'autosurveillance
- Convention de raccordement au réseau public
- · Optimisation des réseaux (EP-EU)

Valorisation agricole des co-produits

- Etude de plan d'épandage, Suivi agronomique
- · Dossier d'homologation de matières fertilisantes
- · Etude de cinétique de minéralisation

Etudes milieu

- · Etudes d'acceptabilité des rejets,
- · Bathymétrie, IBGN, IBGA, IBD

Ressource en eau

- · Dossier incidence prélèvement
- · Autorisation d'utilisation de l'eau
- · Dossiers loi sur l'eau

Audits réglementaires et techniques Centre de formation continue

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges 35530 NOYAL-SUR-VILAINE Tél. 02 99 04 10 20

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes 02000 BARENTON BUGNY Tél. 03 23 23 32 68

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin 54715 LUDRES Tél. 03 83 26 02 63

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155 ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE Tél. 04 77 63 30 30

AGENCE SUD-OUEST

Forge 79410 ECHIRÉ Tél. 05 49 79 20 20

Courriel: contact@ges-sa.fr - web: www.ges-sa.fr